Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 2 Décembre 1891. No. 8.

La Bibliothèque du Parlement

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00

Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts

Chaque insertion subséquente 10 "

# LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA EST PUBLIE LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE A SAINT-BONIFACE, MANITOBA Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à EDMOND TRUDEL, Directeur, Saint-Boniface, Man. Canada.



# VARIÉTÉS

## LA FEMME DU CONSCRIT

SOUVENIRS D'UNE VIEILLE FEMME

C'était, il y a quelque trente ans, dans un grand village de Podolie ; le recrutement avait amené à la maison seigneuriale une quantité de visiteurs, car parmi les propriétaires des environs, il n'en était pas un qui n'eût sa requête à présenter.

Les uns voulaient faire exempter du service un grand gaillard intelligent, propre aux travaux de la terre ; d'autres, au contraire, désiraient voir emmener de préférence une mauvaise tête toujours prête à la rébellion ; bref, le château de mes amis était une véritable tour de Babel où se parlaient toutes les langues et se concentraient tous les bruits.

Le colonel qui dirigeait la délicate opération du recrutement, s'acquittait de ce devoir pour la première fois ; ceci expliquera comment il se fit que le colonel eut l'âme tendre.

Il accueillait toutes les suppliques avec le même air d'indifférence ; seulement, quand il pouvait faire droit à quelque réclamation fondée, s'il s'agissait de laisser un fils à sa mère, ou un frère aîné à une famille d'orphelins, on ne sait comment le brave homme s'y prenait pour satisfaire tout le monde, mais l'Etat n'y perdait rien et les suppliants se retiraient consolés.

Par contre, le colonel était fort dur pour ceux qui, sans motif, venaient geindre et se prosterner en sa présence ; il trouvait alors des brusqueries inattendues, qui ne laissaient pas de m'épouvanter un peu moi-même.

Ma jeune amie, la comtesse K..., à qui j'en exprimais mon étonnement, m'expliqua en deux mots le caractère du colonel, ancien camarade de son mari.

—C'est le meilleur des hommes, me dit-elle, mais il ne peut supporter la fausseté ; le mensonge lui répugne à un point que vous ne sauriez vous imaginer, et tous ceux qui mentent sont avec lui sûrs de leur affaire. Il leur ajouterait du service, s'il le pouvait, plutôt que de leur en ôter un jour.

—Mais s'il en était ainsi, comment peut-il concilier ses dispositions humaines avec la loi, "loi dure, mais loi ?"

Ma jeune amie sourit de ce fin sourire qui lui gagnait les cœurs des jeunes militaires et même des jeunes civils ; c'était un sourire comme la bienveillance du colonel, exquis et malin tout à la fois.

—"Il est avec le ciel des accommodements," fit-elle en citant un classique ; le colonel s'entend alors avec sa conscience qui est une dame revêche, très rebarbative, mais tendre comme une mère. J'ai même ouï dire qu'elle et lui se querellaient parfois, et que la vieille personne, quand il s'agissait de bonté, devait y mettre du sien.

—Qu'arrive-t-il alors ? demandai-je un peu surprise.

—Le colonel, mécontent de lui-même, est inabordable pendant trois jours, et le premier mauvais sujet qui lui tombe sous la patte est, en vertu du pouvoir discrétionnaire, assez malmené pour en devenir aussitôt vertueux !

Cela me paraissait plus problématique que la bonté même du colonel, mais je n'étais que témoin dans ces scènes et je me tus.

***

J'assistais depuis huit jours à ce spectacle encore plus triste qu'intéressant, et je dois avouer qu'il me tardait de voir la fin de tout cela, quand un matin je trouvai dans le vestibule une jeune paysanne extrêmement jolie, mais au visage défait et sillonné de larmes.

A ma vue, elle se prosterna à mes pieds, et avant que j'eusse pu faire un mouvement, elle couvrait mes mains et mes vêtements de baisers passionnés.

—Mère, bienfaitrice, disait-elle à travers ses sanglots, sauve-le, sauve-le, et je te bénirai toute ma vie !

La douleur de cette jeune femme, presque enfant encore, était si sincère, que je me sentis tout émue.

—Que demandes-tu ? lui dis-je en m'efforçant de la calmer.

—Ils veulent faire mon mari soldat ! s'écria-t-elle en pleurant de plus belle, et s'ils l'emmènent, j'en mourrai !

—Qui est ton mari ? lui demandai-je espérant trouver un biais.

—André, de Yaroméika.

C'était un de nos plus beaux paysans ; la loi l'atteignait à coup sûr, et sans espoir de salut ; il avait l'âge, la taille, l'intelligence ; en un mot, c'était un sujet rare. De plus, une ribandelle de frères plus jeunes que lui promettait de ne point laisser tomber le patrimoine en quenouille. La douleur de la jeune femme n'était que trop fondée.

—Je n'y peux rien, lui dis-je, affligée de n'avoir à lui offrir aucune consolation ; que veux-tu, c'est la volonté de Dieu et celle du tsar.

—Mère, bienfaitrice ! murmura la pauvre enfant en levant vers moi ses mains suppliantes.

Mais au moment où j'allais lui répondre, je la vis pâlir ; ses yeux se fermèrent, et elle glissa sur le sol, évanouie.

***

J'appelai aussitôt du secours ; on transporta la jeune femme sur un canapé, et au bout d'un moment, elle reprit ses sens. Des larmes la soulagèrent, et bientôt elle put parler.

Je m'étais assise auprès d'elle. Je suis une vieille femme à cette heure ; dès alors, j'avais passé la fleur de mes belles années, et j'avais expérimenté par moi-même assez de souffrances pour ne pas apporter dans mes jugements l'enthousiasme des jeunes femmes ; mais sa douleur si légitime, si naïvement exprimée, me remuait profondément. Je lui fis raconter son histoire ; ce n'était pas un roman, et pourtant c'était aussi touchant que *Paul et Virginie*.

—J'ai seize ans, me dit-elle ; je suis mariée depuis six mois ; il y a déjà quatre ans que mon mari m'avait remarquée à une fête patronale ; il avait toujours dit que lorsque j'aurais l'âge nous nous marierions. L'âge était long à venir ; nous avions obtenu du prêtre qu'ils nous mariât avant que j'eusse seize ans accomplis, et comme cela nous avons gagné six mois. Jamais mon mari n'a regardé une autre fille, jamais je n'ai regardé un autre garçon ; nous sommes heureux comme les saints du paradis. Cela ne peut pas finir, n'est-ce pas, madame ? N'est-ce pas que cela ne peut pas finir si vite ? Encore quelques petites années, et peut-être aurais-je plus de courage ! Mais maintenant, cela ne se peut pas ! Je suis trop jeune ; je n'ai pas la force !......

—Et ton mari, que dit-il ?

—Il pleure, même, il pleure toute la journée. Il avait pensé à aller se cacher dans la forêt ; mais ils l'attrapperaient ! Alors nous avons songé à venir à vous ; vous êtes si bonne !

Elle s'était prosternée devant moi, doucement, sans secousse, et pleurait, la tête dans ses mains, affaissée sur ses genoux, sans force, sans voix, anéantie dans sa douleur d'amante et d'épouse.

Bien que je fusse persuadée de l'inutilité de ma démarche, je lui promis d'intercéder auprès du colonel, et je la renvoyai avec une vague lueur d'espérance, que je me reprochais déjà de lui avoir mise au cœur.

Le colonel repoussa ma demande, comme je m'y attendais. Malania, ma protégée, ne devait rien espérer ; son cas n'était pas plus digne d'intérêt que celui de cent autres ; pouvait-on laisser leurs maris à toutes les femmes qui les réclamaient ?

—Ce n'est déjà pas si fréquent, lui disais-je. Pour une de cet acabit, vous en trouverez vingt qui ne demanderaient qu'à être débarrassé de leurs époux ivrognes et querelleurs.

—Mais, colonel, lui disais-je, une femme qui adore son mari ! Quand ce ne serait que pour la rareté du fait !

Il sourit mais fut inflexible.

***

Le lendemain, quand Malania vint savoir le résultat de ma démarche, je lui transmis la réponse du colonel. Elle me regarda sans mot dire ; ses lèvres blanchies essayèrent vainement de formuler des mots. Et elle glissa à mes pieds, comme la veille, sans connaissance.

Les mêmes moyens furent employés pour la ranimer, mais cette fois, la vie fut plus lente à revenir. Au bout d'une demi-heure seulement, Malania ouvrit les yeux. Elle ne pleura pas ; le sentiment de sa douleur ne l'avait pas quittée, même pendant son évanouissement, car elle se leva d'un air morne, me salua toute chancelante encore et se dirigea vers la porte avec un geste désespéré.

—Où vas-tu ? lui dis-je.

Elle répondit par un signe de tête indiquant l'étang qui brillait au soleil.

—Tu ne crains donc pas en Dieu ? fis-je, saisie d'horreur.

—Je ne verrai pas emmener mon mari, dit-elle d'une voix éteinte ; au moins, je n'aurai pas ce chagrin-là. Dieu me pardonnera. Je suis si malheureuse !

A la pensée de son malheur, elle faiblit encore une fois, voulut se retenir au mur et tomba comme morte sur les dalles. Je fis aussitôt appeler le médecin de la maison ; on porta Malania sur un lit, et je courus près du colonel qui travaillait à mettre en ordre ses listes de recrues.

—Venez, venez tout de suite, lui dis-je en entrant comme une trombe dans la grande salle qui lui servait de cabinet.

Me voyant si agitée, l'excellent homme quitta aussitôt ses papiers et me suivit, en courant comme moi dans le corridor.

—Voilà votre ouvrage, lui dis-je en lui montrant la jeune femme insensible et pour ainsi dire morte.

Le colonel regarda cette pauvre enfant en silence, jusqu'à l'entrée de notre docteur, qui accourait à grands pas. Malania revint encore une fois au sentiment de ses peines, mais cette fois, je ne lui permis pas de retourner chez elle ; j'envoyai chercher son mari, et dès qu'il fut venu, j'emmenai le colonel et le docteur dans le petit salon.

***

Que pensez-vous de cette femme ? dis-je au docteur.

—C'est un sujet d'une complexion nerveuse délicate ; c'est même un cas très extraordinaire chez une paysanne ; je crois que cela ne s'est jamais vu.

—Et ces syncopes ?......

—Provoqueront certainement la mort, si elles se renouvellent fréquemment ; il y a là-dessous une maladie de cœur. C'est probablement à cette disposition morbide que cette jeune femme doit son excessive sensibilité et l'amour passionné qu'elle porte à son mari.

Sans m'arrêter à ce que cette phrase présentait de sceptique à l'endroit d'une passion si intéressante, je me tournai vers mon autre interlocuteur.

—Eh bien ! colonel ? lui dis-je.

Celui-ci haussait les épaules, ce qui était chez lui le signe d'une extrême perplexité.

—Vous voulez la tuer, continuai-je, je vous rends responsable de sa mort.

—Permettez, permettez, fit le digne homme ; ce n'est pas moi qui serais responsable de quoi que ce soit ! Je ne suis pas la loi, moi ! Je ne suis que son interprète !

—Comment ! m'écriai-je, vous avez pouvoir de vie et de mort sur ce peuple, paysans aujourd'hui, soldats demain ! C'est de vous seul.....

—Permettez, permettez, continua-t-il, en tordant sa moustache d'un air imposant qui ne m'imposait point ; droit de vie ou de mort, c'est bientôt dit. Je suis le représentant de l'autorité, de l'autorité militaire.

Il mit sur ce dernier mot un accent qui m'enleva mes dernières velléités de respect.

—Voyons, colonel, dis-je avec une certaine animation, l'autorité militaire dont vous êtes le représentant, pourra vous ordonner de mettre à mort le mari de cette malheureuse, s'il déserte ou s'il refuse de se rendre à l'appel, mais elle est sans pouvoir sur cette femme, entendez-vous, colonel ? Il n'est point question du nommé André Yamoréika, mais de sa femme, Malania. Si elle tombe morte en voyant partir son mari, vous l'aurez tuée aussi sûrement que si vous lui aviez fait tirer douze balles par un peloton d'exécution !

—Un peloton d'exécution ! Comme vous y allez ! Voyons, chère madame......

—Cher colonel, nous autres femmes, nous échappons par bonheur à votre loi militaire ; ne soyez pas plus royaliste que le roi ; docteur, vous l'avez bien dit, cette pauvre Malania en mourra ?......

—Permettez, dit à son tour le médecin, je n'ai pas dit qu'elle en mourrait à coup sûr, mais seulement qu'elle pouvait en mourir.

—C'est la même chose, m'écriai-je vivement. Avec vos "permettez," on n'en sortirait plus ! Colonel, et vous, docteur, si cette femme meurt de chagrin après le départ de son mari, devant Dieu et devant les hommes, je vous en rends responsables !

Voyons, dit le docteur, je n'y suis pour rien ! C'est le colonel...

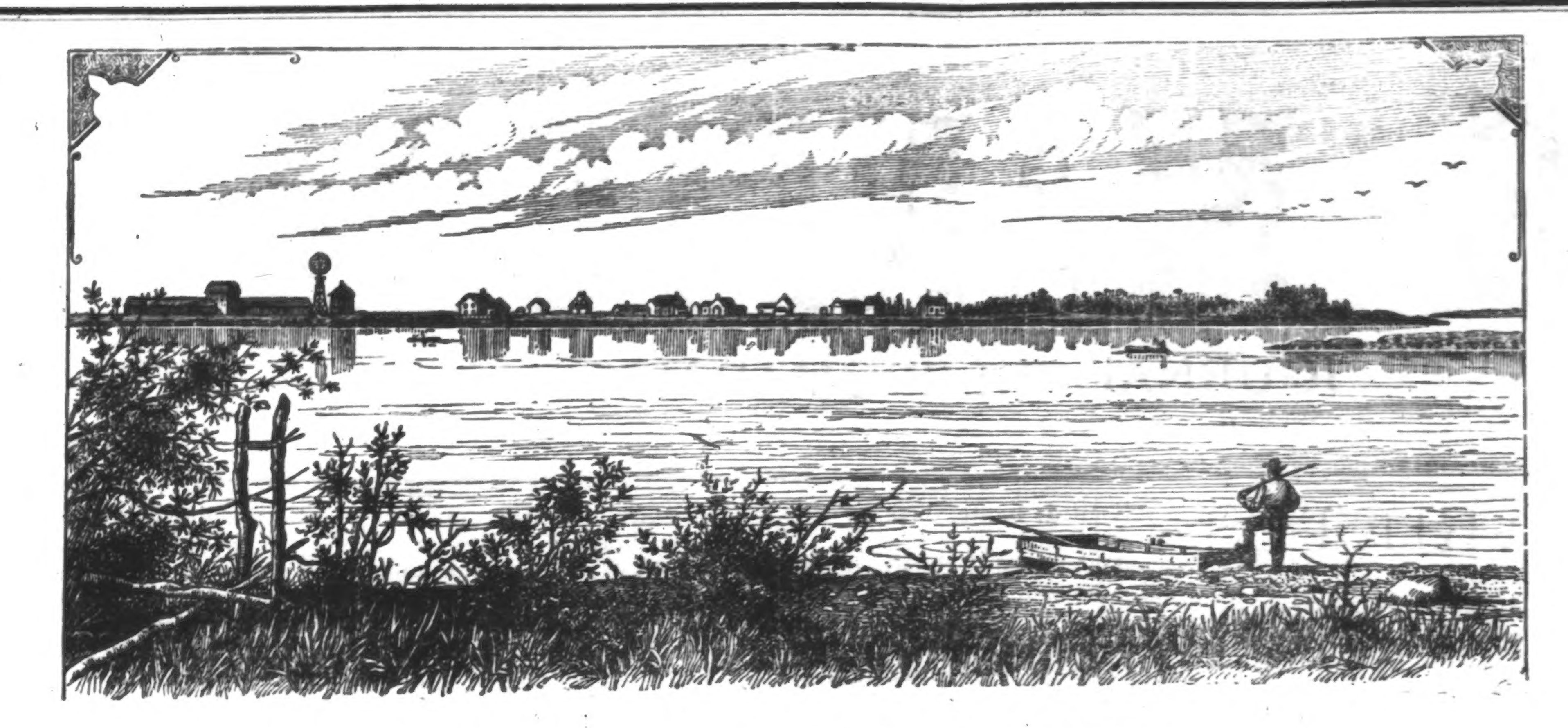
—Vous entendez, colonel, c'est vous, vous seul......

Le colonel, je crois, commençait à trouver qu'il est plus facile de mener un régiment que de résister à une femme entêtée ; comme, au fond, il savait que j'avais raison, il finit par me promettre qu'André passerait à l'examen des recrues et que sous un prétexte...... Le lendemain je vis arriver Malania plus défaite que jamais.

—Ah ! madame, s'écria-t-elle, ils l'ont amené dans la cabane de recrutement, ils me l'ont pris et ils ne me le rendront pas !

—Mais, ma chère, répondis-je un peu impatientée, je t'ai dit seulement que c'est pour les apparences, afin qu'on ne vous jalouse pas dans le village ; et puis, il le faut !

Malania ne voulait point entendre de cette oreille-là ; enfin, de guerre lasse, je lui promis d'aller rappeler sa promesse au colonel, et je sortis avec elle pour



ESQUISSE DE SALTCOATS, T. N. O.—(Du *Western World.*)

me rendre à la cabane où s'opérait l'examen des recrues.

C'était un triste lieu, plein de pleurs et de gémissements ; les femmes et les mères, assises sur les bancs de bois qui faisaient le tour de la vaste pièce basse et sombre, pleuraient et piaillaient à tue-tête.

A mon approche, cependant, une sorte de silence s'établit. Le colonel répondit à mon salut par un signe de tête qui me rassura sur le champ. Malania ne pouvant se tenir sur ses jambes, s'assit sur un banc, et je restai auprès d'elle, mon flacon de sels à la main, dans la crainte d'une nouvelle syncope.

Deux ou trois hommes passèrent devant le colonel et déclinèrent leur âge, lieux de naissance, noms et prénoms, etc. Après un examen sommaire, les terribles paroles : "Bon pour le service" retentissaient, faisant éclater un nouveau concert de gémissements

En effet, vint le tour d'André.

—Aie le courage, dis-je à l'oreille de Malania, tu sais que c'est seulement pour la forme.

Elle me regarda d'un air désespéré et reporta les yeux sur son mari. Le beau garçon était debout devant les chefs et répondait d'un ton calme, pendant que de grosses gouttes de sueur froide perlaient à ses cheveux. Il n'osait regarder de notre côté, car lui non plus n'avait pas confiance.

—Attention, dis-je tout bas à Malania, n'aie pas peur. tu sais que ce qu'ils diront n'est pas vrai.

Elle fit un signe de tête vague et continua d'écouter, l'oreille tendue, la tête légèrement inclinée en avant.

"Bon pour le service," proféra une voix.

Le colonel tourna la tête et me cligna de l'œil imperceptiblement pour me rassurer.

—Allons ! viens, dis-je à Malania, c'est fini, il va venir te rejoindre dehors, il sera libre.

Elle ne répondait pas ; je lui mis la main sur l'épaule, Elle ne fit aucun mouvement.

—Malania, dis-je plus haut, allons, viens vite.

André s'approchait de nous, terriblement pâle et interdit ; il regarda sa femme, poussa un cri, la saisit à bras-le-corps et la laissa tomber en roulant d'horreur...

Elle était morte de douleur et d'effroi, morte au moment où le terrible "bon pour le service" lui avait enlevé toute espérance. André lui-même demanda à partir soldat.—C'était la volonté de Dieu, dit-il, nous avons été punis de n'avoir pas voulu nous y soumettre.

Je n'ai jamais eu le courage de retourner chez mon ami K. Depuis, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de rencontrer le colonel dans le monde ; nous nous sommes serrés la main sans parler ; après ce drame, nous n'avions plus rien à nous dire.

C'était un brave homme, et je suis convaincue que dans la suite, plus d'un a été exonéré qui ne le méritait pas tout à fait, en mémoire de notre pauvre Malania.

HENRI GRÉVILLE.




Mercredi, 2 Decembre 1891

## A PROPOS DE BLE

Le *Free Press* de ce matin a un excellent article qui intéresse spécialement la classe agricole. Notre confrère se demande si l'on fait bien de cultiver le blé Red Fyfe de préférence aux autres variétés, Ladoga, Eureka, Soules et autres.

Tout en reconnaissant l'excellence de ce blé dur, il ne faut pas oublier qu'il est moins hâtif de dix ou quinze jours que les autres variétés. Or, si notre récolte de 1891 eût été prête de dix à quinze jours plus à bonne heure quels auraient été les résultats ? Nous avons une récolte de 25,000,000 de minots, dont une partie a été endommagée. Si nous avions semé une autre variété nous aurions 25,000,000 de blé mou première qualite, et ce blé vaut mieux que le Red Fyfe gelé.

Le *Free Press* fait remarquer qu'avec le Red Fyfe sur quatre récoltes, trois sont affectées par la gelée.

Voilà une étude que les cultivateurs feraient bien d'approfondir. Le Red Fyfe est certainement un blé incomparable, mais il est également avéré qu'il n'est pas assez hâtif pour notre climat, et c'est un défaut qui pourrait nous faire oublier bien des qualités

Puis l'on est sous la fausse impression que la différence de prix est bien considérable. Sur le marché anglais le blé dur du Nord durant les dernières années n'a été payé que trois centins par minot de plus que les variétés de blé mou, que le blé d'Australie, que celui de Russie, de Hongrie, même que celui des Indes. C'est le marché anglais qui établira les prix de nos blés, désormais, ne l'oublions pas.

Le *Free Press* termine ainsi son article :

"Sachant cela, ne serait-il pas sage d'étudier l'opportunité de faire l'essai d'une autre variété plus hâtive, avec plus d'intérêt que nous l'avons fait jusqu'ici. La différence des prix est minime, et nous avons une plus grande certitude de sauver la récolte en bonne condition ; selon nous, il y a plus que compensation. Les cultivateurs n'ont rien de mieux à faire que d'étudier sérieusement cette question. Tout renseignement, toute information qui les aiderait à arriver à une conclusion juste serait un service rendu au public en général."

## LA QUESTION DES ECOLES

### Lettre de l'Eveque de la Terre de Rupert

(La *Northwest Review*)

Dans une autre colonne nous publions une lettre très significative de Sa Seigneurie l'Evêque de la Terre de Rupert, au sujet de la position prise par lui dans la question des écoles. Dans cette lettre, le gouvernement Greenway et les fanatiques qui préfèrent priver leurs enfants des bénéfices de l'éducation religieuse afin d'enlever ce droit aux catholiques ne trouveront qu'un bien faible encouragement. Sa Seigneurie s'appuie surtout sur certains points. D'abord, l'Eglise d'Angleterre avait des écoles paroissiales, par la pratique, lors de la création de Manitoba en province. Deuxièmement, Sa Seigneurie n'a jamais "exprimé d'approbation cordiale" ni aucune approbation quelconque de la législation scolaire de M. Martin, au contraire elle a vu arriver cette législation avec appréhension. Troisièmement Sa Seigneurie a toujours patroner le système d'écoles séparées d'après certains arrangements convenables pour l'Etat Quatrièmement, que les écoles nationales que Sa Seigneurie approuve cordialement sont les écoles supportées par l'Etat établies lors de la création de la province et non le système actuel ou en d'autres mots, le système juste et équitable des écoles séparées protestantes et catholiques que le système actuel abroge. Cela nous fait plus que plaisir, cela nous réjouit positivement de constater que la plus haute autorité protestante de Manitoba en matière d'éducation, un homme que sa science et la haute position qu'il occupe dans son église qualifient si bien pour juger sainement, endosse notre attitude et nous réaffermit dans notre position, position que nous avons prise dès le commencement.

L'évêque admet le fait que la religion est la base de la morale et à moins que celui qui est chargé de l'enseigner ne s'appuie sur cette base solide, il ne peut en dériver aucun résultat solide. L'Etat a tout à gagner d'avoir une population morale, par conséquent il est nécessaire que cette population soit religieuse, par conséquent encore la religion est nécessaire dans les écoles. Mais quelle religion ? Voilà la difficulté. Nous n'avons pas le droit de dire à Sa Seigneurie—la religion catholique—de même elle ne peut nous dire la religion protestante. Il est donc nécessaire d'en arriver à un compromis et l'admission d'un système d'écoles séparées, en d'autres termes un système d'écoles nationales analogues à celles dont nous jouissions avant la passation de la loi scolaire de M Martin, système qui, nous sommes heureux de le constater, était le système des écoles supportées par l'Etat établies à la création de la province et Sa Seigneurie l'approuve cordialement.

Sa Seigneurie se plaint de l'article qui a motivé cette lettre pour la raison qu'il donne une fausse impression de son attitude sur la question des écoles. Nous avons bien soigneusement indiqué la source de nos renseignements, savoir : "Le *Sun* du 29 octobre 1889. Nos autres citations sont puisées du *Free Press*, qui comme nous le savons, est toujours bien renseigné et digne de foi. Il nous a été impossible de nous procurer la série de 1889 et nous avons été forcés de recourir au *Sun*.'

Voici la lettre de Sa Seigneurie :

"Winnipeg, Man., 17 nov. 1891.

"A M. l'Editeur de *Northwest Review*.

"Monsieur,

"A mon retour, lundi, j'ai trouvé dans mon courrier une copie de votre journal du 11.

"Je ne veux pas m'arrêter aux commentaires des journaux, cependant je ne veux pas non plus laisser sous une fausse impression, au sujet de la question des écoles.

"Il est loin d'être vrai que j'aie jamais donné une approbation cordiale ou une approbation quelconque à la loi de M. Martin.

"Je crois qu'en lisant attentivement la citation que vous faites de mon adresse au Synode de la Terre de Rupert, même d'après le rapport du *Sun* que vous donnez, vous vous apercevrez que le système national dont je parle est celui des écoles supportées par l'Etat, établies lors de la création de la province, non pas le système actuel.

"Les phrases suivantes de mon adresse rendraient encore plus clairement mon intention, elles semblent avoir été omises du rapport du *Sun*. Ces phrases devraient être insérées entre la deuxième ou troisième de la citation :

"Il fut un temps où nous avions une école primaire partout où nous avions un ministre. Telle était notre position avant le transfert de cette province au Canada, et il est probable que la Puissance a eu l'intention de reconnaître nos efforts dans le passé et de protéger les intérêts des écoles qui existaient alors."

"Dans mon adresse du 24 février 1869, je pouvais dire au Synode : "Il y a eu des écoles d'établies dans toutes les paroisses," et j'y pus discuter les questions d'inspection et de préparation des instituteurs. De fait, dans chacune des grandes paroisses, St. Andrews et St. Peters, nous avions trois écoles.

"Chacune de nos paroisses recevait un octroi du fonds diocésain prélevé en grande partie par souscription volontaire. Ainsi l'Eglise d'Angleterre avait un système complet d'écoles paroissiales "par la pratique." L'Eglise d'Angleterre a abandonné ce système, croyant que les écoles donneraient une instruction religieuse suffisante. Rien de tel n'a été fait, selon moi. J'ai toujours attendu de meilleurs arrangements.

"Ce que j'ai à ajouter de ma position sur cette question qui n'a jamais été changée, c'est que bien que je n'aie jamais été satisfait du premier arrangement des écoles séparées, j'ai toujours été en faveur d'écoles séparées d'après ce que je considérais des arrangements réguliers pour l'Etat, et dès les commencements, j'ai vu arriver avec appréhension la législation de M. Martin.

Je suis respectueusement,

Votre serviteur,

R. RUPERT'S LAND.

## ELECTIONS MUNICIPALES

### VILLE DE SAINT-BONIFACE

Toutes ont été faites par acclamation. Voici les noms des candidats élus :

Maire, M. J. E. P. Prendergast.

Conseillers—Quartier No. 1, MM. M. Lamontagne et Dan McAnnany ; quartier No. 2, MM. John Bédard et J. B. Lauzon ; quartier No. 3, MM Jos. Lecomte et Jos. Buron ; quartier No. 4, MM. Pierre Deschambault et Max Rocan.

### WINNIPEG

Candidats sur les rangs : Mairie—T. W. Taylor, Alex. Macdonald.

Echevins—Quartier No 1, M. Bull, D. A. Ross ; quartier No. 2, R. Wyatt, D. Smith ; quartier No. 3, G. W. West, R. R. Dalgleish J. Calloway, J. Fletcher ; quartier No. 4, R. W. Jamieson, J. Penrose ; quartier No. 5, A. Calder, acclamation ; quartier No. 6, G. F. Carruthers, acclamation.

L'election aura lieu le 15 courant.

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS XAVIER

Tous les conseillers sont élus par acclamation.

M. Walter Burns, pour le quartier No. 1, réélu ; M. Maxime Lavallée, pour le quartier No. 2, réélu ; M. Silas Loney, pour le quartier No. 3, réélu ; M. Wenceslas Desjardins, pour le quartier No. 4, réélu ; M. Wm Bourke, pour le quartier No. 5, élu ; M. J. A. Lane, pour le quartier No. 6, réélu.

MM. Patrice Breland, Andrew Wright et E. W. Griffett ont été mis en nomination pour préfet.

### MUNICIPALITÉ DE TACHÉ

Préfet—M. Léonide Goulet, Lorette, accl.

Conseillers—Quartier No. 1. M. Thomas Ramsay. Grande Pointe. accl. ; quartier No. 3, M. Médéric Gendron, Lorette, accl. ; quartier No 3, MM. Maxime Dufaut et Maxime Goulet, Lorette ; quartier No. 4, M. Jean Louis Richard, Lorette, accl. ; quartier No. 5, M Raymond Johnson, Lorette, accl. ; quartier No. 6, David Chalmers, Richland, accl.

### MUNICIPALITÉ DE LABROQUERIE

Préfet—MM. L. G. Gagnon. H I. Richer, O. Pelland, Joseph Hébert.

Conseillers, huit candidats—MM. F X. Normandeau, Robert Ramsay, Francis Benoit, Pierre Lacoste, André Nault, Camille Boily, J. A. Nolin. Il y a un huitième candidat, mais nous n'avons pu nous procurer son nom. Cette municipalité n'est pas divisée en quartiers. Il y aura élection.

## M. MERCIER ET LA PRESSE

La semaine dernière, le grand connétable arrêtait M. White, de la *Gazette* de Montréal, et Whelan, entrepreneur bien connu, sous l'accusation de libelle malicieux et subversif. M. Whelan avait fait une déclaration au sujet de la fameuse affaire Whelan-Pacaud, la *Gazette* l'a publiée Des dépêches plus récentes disent que M. Tassé de la *Minerve* a également été arrêté et que M. Tardivel de la *Vérité* est menacé du même châtiment.

Il est inutile de dire que MM. White et Whelan ont de suite trouvé des cautions. Une foule de citoyens les ont accompagnés jusqu'à la gare à leur départ de Montréal pour Québec.

Sans vouloir discuter le droit de M. Mercier, nous croyons que ces mesures à la César retournent toujours contre leur auteur. Le peuple ne comprend pas cela, ce n'est pas dans ses mœurs. Dans ses relations habituelles, il appelle chaque chose par son nom, il qualifie chaque acte comme il croit vrai et ne pense pas faire mal en cela. Mériter la prison pour avoir dit sa façon de penser, il n'en veut plus. Une bonne tripotée lui semble plus rationnelle.

Ou nous ne connaissons pas le peuple de la province de Québec ou bien il ne verra pas cette arbitraire de sang froid. Jean Baptiste veut être maître chez lui, y conserver son franc-parler et sa libre opinion librement exprimée, et ce droit il le veut pour tous. Le moins qu'il se dira, c'est que M. Mercier a peu de chose à sa défense s'il doit avoir recours à ces moyens.

## Nouvelles Religieuses

Sa Grandeur Mgr Bégin, évêque de Chicoutimi, a été nommé coadjuteur du cardinal archevêque de Québec avec succession future.

Dimanche dernier, a eu lieu à la cathédrale la collecte annuelle en faveur des écoles du Nord-Ouest. Le sermon de circonstance a été prêché par le R. P. Lacombe, V.G., du Fort McLeod. Le dévoué missionnaire du Nord-Ouest se rend à Montréal pour assister au cinquantenaire de l'arrivée des Oblats au Canada.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, le R. P. Dandurand et M. l'abbé Cloutier, sont arrivés heureusement à Montréal.

Mardi prochain, fête de l'Immaculée Conception est d'obligation.

Dimanche dernier était le premier dimanche de l'avant. Jusqu'à Noël il y aura deux jours d'abstinence chaque semaine.

Le Révérend Père Renaud, S.J., Provincial de la Société en Canada, est en visite au collège. Le Révérend Père était recteur du collège ici l'an dernier.

Mgr Gross, archevêque d'Orégon, a demandé aux Sœurs du Précieux Sang de Saint-Hyacinthe, d'aller ouvrir une maison dans sa ville épiscopale. L'invitation de Sa Grandeur a été acceptée, et la Révérende Mère Supérieure est partie pour l'Orégon, afin de régler définitivement tout ce qui concerne le nouvel établissement

On lit dans *L'Ave Maria :* J. DeGonzague, de la tribu des Abénaquis, a été récemment ordonné par l'évêque de Nicolet. On dit qu'il est le premier Indien pur sang, de l'Amérique du Nord, élevé à la dignité de la prêtrise. M. l'abbé DeGonzague est peut-être le premier Abénaquis ordonné prêtre ; mais il n'est pas le premier Indien, car, il y a eu avant lui, l'abbé P. Vincent, huron pur sang, croyons-nous, et qui exerce actuellement le ministère à Mount Saint-Patrick, vicariat apostolique de Pontiac.

Encore un départ pour l'Equateur. Deux jeunes sœurs du Bon Pasteur de Montréal viennent de partir pour ces régions lointaines : Sr Marie de Liesse Asselin, et Sr Marie de Saint-Léonard Morin. Elles s'en vont rejoindre leurs courageuses compagnes qui y ont fondé une mission il y a quelques années et travailler avec elles au salut des âmes. Elles partent joyeuses, soutenues dans leur sacrifice par l'amour de Dieu. Ah ! comme elle se vérifie tous les jours la parole du Maître : "J'attirerai tout à moi !"

Les missionnaires et les religieuses de Chine subissent le martyre. Des dépêches du 29 disent qu'à Tayon et à Samchi, les prêtres, les religieuses et les prosélytes sont soumis à toutes les avanies et à toutes les tortures. On ne peut se faire une idée du martyre qu'on leur fait endurer. Tous les Européens sont indignés.

Il y a révolte, dit-on, en différents endroits de la Chine.

La Révérende Mère Sainte-Thérèse, supérieure des dames de la Providence et directrice de l'asile de la Longue-Pointe, vient de mourir à l'âge de 71 ans. C'était une femme d'un talent rare, qui dirigeait le vaste établissement de la Longue-Pointe avec une grande habileté. La Mère Sainte-Thérèse n'avait pu se remettre complètement des fatigues endurées lors de l'incendie de 1889. Sa perte est vivement déplorée par la communauté et le public en général.

Dans quelques jours, M. le Grand Vicaire Caron, de Trois-Rivières, célèbrera son jubilé sacerdotal, et Mgr Laflèche, ses noces d'argent d'épiscopat. Les citoyens se proposent de célébrer dignement ces deux anniversaires et présenter un souvenir aux deux saints vieillards. Sa Grandeur Mgr Laflèche s'est fait une grande réputation comme orateur sacré. Sa Grandeur est aussi bien connue ici, à Manitoba, où elle a été missionnaire.

## ANNIVERSAIRE

Dimanche, nombre d'amis se réunissaient chez M. et Mme F. Chénier pour célébrer le vingtième anniversaire de leur mariage, ou comme l'on dit leurs noces de porcelaine. Plusieurs cadeaux de circonstance ont été présentés.

La soirée s'est agréablement passée Une table somptueuse fut servie et la plus franche gaieté n'a cessé de régner. Les amis laissaient la demeure hospitalière de leur hôte à une heure assez avancée.



## AVIS

Avis est par les présentes donné que personne n'a la permission de prendre du bois sur les terres de la Mission. Par conséquent, si quelqu'un est vu à en prendre, il peut être considéré comme l'ayant volé, 4 ins 18.11.89

AVIS est donné par le présent que James Albert Manning Aikins, de la Cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, dans la Province du Manitoba, avocat, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse Mary Bertha Aikins, maintenant de l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, pour cause d'adultère, de désertion et de bigamie.

W. H. CULVER, Sollicileur du requérant.

Daté à Winnipeg, dans la Province du Manitoba, ce 17e jour de juin A.D. 1891. jno 19.8.91

## AVIS.

Avis est par les présentes donné, que moi, l'honorable Edward Ludlow Wetmore, un des juges de la Cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest, ai en vertu d'une commission à moi adressée, été nommé commissaire pour étudier et prendre connaissance des plaintes contre la conduite du Commissaire Herchmer, de la Police à Cheval, et de l'Assistant Commissaire Herchmer, de la même force, depuis leur nomination aux positions qu'ils occupent respectivement ; ces plaintes devront être proférées devant moi par écrit, dans le délai que je fixerai et rendrai public au moyen de tel mode d'annonce que je croirai suffisant. J'ai fixé la période entre ce dixième jour de novembre et le dix-neuvième jour de décembre prochain, comme le délai sous lequel les plaintes seront proférées. Ces plaintes devront être par écrit et contenir un exposé clair et précis de l'acte ou de l'omission dont il y aura plainte, avec date et lieu et une liste des témoins à entendre, l'indication de leurs domiciles respectifs.

Il est suggéré d'accompagner chaque plainte d'un nom ou d'une adresse postale où l'avis nécessaire pourra être expédié.

Les plaintes devront être proférées devant moi à Moosomin.

Après la réception de toutes les plaintes, les dates et endroits où s'en fera l'enquête seront fixés.

Daté à Moosomin le dixième jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt-onze.

3i 18.11.91 E. L. WETMORE,

### M. ANTONIO PRINCE

Nous avons eu le plaisir de recevoir la visite du nouveau député de Saint-Albert, Territoires du Nord-Ouest.

M. Prince a laissé Winnipeg au printemps de 1887 pour aller s'établir au Nord-Ouest, à Edmonton. Les nombreux amis qu'il avait laissés ici ont appris avec plaisir le choix de la division française de Saint Albert. En M. Prince, elle aura un député intègre, intelligent et renseigné. Il peut et il saura défendre nos droits avec habileté, sans chauvinisme, mais avec fermeté.

Nous sommes heureux de saluer l'arrivée du vaillant député de Saint-Albert parmi nous, d'autant plus que nous avons appris que les honneurs ne l'avaient point éblouis au point de lui faire oublier le plus réel. M. Prince nous arrive avec sa jeune compagne, fille de M Georges Roy, ci-devant de Saint-Boniface, qu'il épousait mardi de la semaine dernière à Edmonton.

Que Monsieur et Madame Prince veuillent bien accepter nos souhaits de bonheur.

A M. Prince, dans sa carrière publique, nous souhaitons un succès digne de son talent. Nous le suivrons avec l'intérêt que nous portons à la cause qu'il aura à défendre, intérêt que notre vieille amitié pour lui augmentera encore.

### UN SOUVENIR

Il y a quelques mois, Mme F. Jean, de cette ville, allait à Montréal avec sa jeune enfant assez grièvement atteinte de la vue. Elle se retira à l'asile de Nazareth, tenue par les Révérendes Sœurs Grises,—à l'établissement est attaché l'institut des aveugles.

Mme Jean eut le malheur de perdre son enfant au mois de novembre. Le journal de la maison, fait par les aveugles, notait longuement cet événement douloureux. Une copie de ce journal, du 3 novembre, a été transmise à Madame Jean qui a bien voulu nous le faire voir. Cette copie faite par une aveugle est très-bien écrite au calligraphe, sans une seule faute, et le style et le fonds ne laisse non plus rien à désirer. Que l'on en juge par la poésie qui termine cet extrait :

Dans cette coupe amère,
Que te présente l'Eternel,
Ici-bas, pauvre mère.
A longs traits tu boiras le fiel,
Mais à ton obéissance,
Dieu réserve en retour
Le bonheur en abondance,
Au céleste séjour.

Si ton doux ange, en une froide pierre
A changé son petit berceau,
A la tendresse, aux baisers de sa mère,
S'il n'a rien laissé qu'un tombeau,
C'est qu'il craignait le serpent qui se cache
Bien souvent sous la fleur.
C'est qu'il craignait la ronce où l'on s'attache
En courant au bonheur.
Surtout il craignait que la pure lumière
S'obscurcit à ses yeux,
Et que peut-être avant lui sa mère
S'envolât vers les cieux.

Rose Demers, aveugle,
Graduée à l'institut des aveugles de
Nazareth, Montréal.

Quelle admirable institution qui peut inculquer à des infortunées atteintes de la plus triste des infirmités, une instruction aussi solide que brillante et leur faire oublier ainsi leur malheur !.

### NECROLOGIE

Nous avons le regret d'annoncer le décès arrivé à Ottawa, le 30 novembre dernier, à l'âge de 37 ans, de Dame Lucie Poitras, épouse de E. L. Fairbanks, Ecr., ci-devant de la Baie Saint-Paul, Man.

Les nombreux amis de M. Fairbanks ont appris avec regret cette pénible nouvelle. M. Fairbanks était venu à Manitoba en 1877 où il s'établit comme marchand. Il a été député de la division de la Baie Saint-Paul à la législature, puis régistrateur de Marquette.

Madame Fairbanks était la sœur de Madame Chénier, de cette ville.

Nos condoleances.

### MUNICIPALITE DE MONTCALM

Par proclamation du lieutenant-gouverneur, la municipalité de Montcalm a été divisée en quartiers comme suit :

Le quartier No. 1 comprend les lots de rivière de 33 à 95 inclusivement, les lots de rivière 9 à 31 inclusivement, township 1, rang 2 est ; la section 10 et la moitié sud de la section 15 et le quart sud-ouest de la section 14, dans le township 1, rang 2 est.

Le quartier No. 2 comprend les lots de rivière 97 à 152 inclusivement, et le township 2, rangs 1 et 2 est.

Le quartier No 3 comprend les lots de rivière, numéros impairs, de 153 à 297, et le township 3, rang 1 est.

Le quartier No. 4 comprend les lots de rivière, numéros pairs, de 162 à 336 inclusivement, et le township 4, rang 2 est.

### Choses et Autres

La rumeur veut que M. Meredith, chef de l'opposition à Ontario, soit fait ministre de l'intérieur, à Ottawa.

Le discours de M. Laurier, à Boston, est diversement commenté par la presse de l'Est.

Le lieutenant-gouverneur d'Ontario est atteint de paralysie. Vû son âge avancé, il y a peu d'espoir.

La paix semble être rétablie au Brésil, contrairement à toutes les prévisions.

—L'assemblée législative du Nord-Ouest est convoquée pour la dépêche des affaires, au 10 courant, c'est-à-dire jeudi prochain.

Le gouvernement français a failli subir une défaite désastreuse sur une question de finance, provoquée par M. Camille Pelletan Une très faible majorité a sauvé le gouvernement.

Y aura-t-il une crise à Québec ? C'est ce que veulent faire croire les organes du gouvernement Après Mercier, l'anarchie ! Ce semble être l'opinion de ces organes sustentés.

C'est à Minneapolis qu'aura lieu la grande convention républicaine de 1892.

Certains journaux ayant annoncé que le parlement fédéral serait convoqué au mois de janvier, l'*Empire*, l'organe de M. Abbott, déclare que la session ne commencera pas avant le milieu de fevrier. On peut prendre cette declaration comme officielle.

Le jour du *Thanksgiving Day*, à Brooklyn, le juge de police Goetting a fait une agréable surprise à tous les employés attachés à son tribunal, y compris les reporters, en offrant à chacun d'eux un magnifique dindon gras. Cette coutume s'établit difficilement au Canada.

Une dépêche de Rio de Janeiro annonce que plusieurs états ont déposé leurs gouverneurs depuis l'abdication de da Fonseca Ce dernier se retire dans l'Ile Paqueta, située dans la baie de Rio de Janeiro.

On continue de se plaindre à Montréal du nombre insuffisant des juges des diverses juridictions.

Le terme de la Cour d'Appel s'est ouvert le 1er décembre. Pour remplir le vide créé dans la composition de ce tribunal par l'absence de M. le juge Baby, qui fait partie de la Commission Royale, on a dû nommer M. le juge Tait. Et puis, M. le juge Cross, auquel l'âge et la maladie commandent le repos, aura pour successeur *ad interim* M. le juge Ouimet.

La Cour Supérieure va se trouver privée de trois juges, M. le juge Jetté, M. le juge Tait et M. le juge Ouimet.

Le procès de Mgr Gouthe-Soulard a eu un grand retentissement par toute la France.

Tous les journaux commentent la condamnation qui a été portée

Le *Figaro* ouvre même une souscription pour payer l'amende infligée à l'archevêque d'Aix.

On est généralement d'avis que le gouvernement a commis une grosse faute en poussant aussi loin les choses.

Le gouvernement impérial a donné avis aux autorités de Terreneuve que la loi relative à la boëte qu'elles ont mise en force, est inconstitutionnelle. Lord Salisbury a aussi invité le gouvernement canadien et celui de Terreneuve à soumettre leurs vues réciproques au Conseil Privé d'Angleterre.

Le parti républicain aux Etats Unis semble unanime sur la candidature de M. Blaine à la présidence. Si M. Blaine refuse, on présentera de nouveau le président Harrison.

Contrairement à ce que les dépêches le laissaient supposer, toutes les élections contestées dans la Nouvelle-Ecosse devront être tirées au clair devant les tribunaux. La plupart ont été fixées pour le milieu de décembre. On procède actuellement à la preuve pour la déqualification de M. Forbes, député libéral de Queens.

Une dépêche de Paris annonce que le gouvernement français a envoyé une note au Pape, au sujet des relations de la France et du Vatican. Le gouvernement déclare qu'il ne veut aucunement se mettre de nouveau en guerre avec le clergé, mais qu'il désire que le Pape continue sa politique de conciliation.

### PERSONNEL

Nous regrettons d'apprendre que M. J B. Béliveau souffre d'une maladie grave, un cancer à la bouche. Une opération avait été decidée, mais elle a été jugée impraticable. Cependant, bien que douloureuse, on nous dit que cette maladie n'est pas incurable. Il y a grand espoir de guérison.

M. L. J. A. Lévêque a atteint ses 45 ans vendredi dernier. A cette occasion, les élèves de l'Ecole Industrielle, avec leur principal, M. l'abbé Lavigne, sont allés lui présenter leurs félicitations. M. Lévêque, qui ne s'attendait à rien, fut très surpris de trouver ces jeunes naturels chantant, riant, dansant, en un mot ayant pris possession de son logis. Loin d'effrayer la troupe turbulente, l'arrivée de M. Lévêque ne fit qu'encourager la gaieté et le brouhaha. Qu'y avait-il à faire, sinon de faire comme les aimables intrus ? M. Lévêque a dû être flatté de cette marque de reconnaissance des pauvres enfants des bois. Inutile de dire que s'il arrive encore quelque anniversaire chez M. Lévêque, ses hôtes de vendredi auront besoin d'être bien gardés s'ils ne se présentent pas. Effets d'une mauvaise réception.

Nous regrettons d'apprendre que M. Edmond Marcoux est retenu chez lui par une grave indisposition.

M. Antonio Prince, député de l'assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, et Madame Prince sont en promenade à Saint-Boniface.

M. J. B. Versailles, frère de M. David Versailles, de Saint-Norbert, est en promenade à ce dernier endroit. Ce monsieur est parti de Manitoba encore enfant il y a trente-neuf ans et n'est pas revenu depuis Il a beaucoup admiré Winnipeg.

## Chronique Locale.

—Le bazar de Saint-Eustache a rapporté une jolie somme de plus de $500.00.

—Les excursions de l'Est, sur le C. P. R. et le N. P., sont commencées. Beaucoup de voyageurs profitent des avantages offerts.

—Le dernier bulletin des récoltes de la province de Manitoba donne une récolte de 41 millions de minots de grains, et de plus de 2 millions de minots de patates.

—Aux froids rigoureux de la fin de la semaine dernière a succédé un temps des plus doux, au désespoir des marchands de bois et de charbon, et à la joie des consommateurs de ces combustibles.

— Election d'un commissaire d'écoles pour le quartier No 1, à la résidence de M. Edmond Marcoux, d'un autre pour le quartier No. 2, à l'Académie Provencher aura lieu à 10 heures a.m., lundi, le 7 courant.

—M. Buron, forgeron, annonce à ses nombreuses pratiques et au public en général qu'il est prêt à s'occuper du ferrage de chevaux et de bœufs, à sa boutique. Ouvrage irréprochable, prix modérés. 2ins

—M. David Joyal doit aller s'établir à Saint-Pierre-Jolys, et il offre en vente sa maison et son lot de la rue Notre-Dame. Saint-Boniface. La maison est très chaude. Il y a une bonne cave sèche et à l'épreuve de la gelée. Elle peut contenir 100 minots de patates.

Vente à bon marché, termes des plus faciles. S'adresser à M David Joyal.

—M Elisée Desgagné est entré en société avec M. P Trudeau, boucher. Ils feront affaires sous la raison sociale de Trudeau & Cie, à l'étal que M. Trudeau tient depuis quelques années. Ces messieurs sollicitent le patronage du public et l'assurent qu'une attention scrupuleuse sera donnée à toutes les commandes et qu'ils ne livreront à la consommation que des articles de choix.

## Chronique de la Province.

*LaBroquerie*,

28 nov.—Vous voudrez nous permettre de nous servir des colonnes de votre journal pour faire connaître à vos lecteurs la manière dont s'est passée la fête de Sainte-Catherine à LaBroquerie. Mademoiselle Savard, institutrice, dont les talents sont bien connus, avait su profiter du 41ème anniversaire de la naissance de notre curé, le R. P. Pelletier, pour préparer à cette occasion une soirée qui a certainement pris tout le monde par surprise. Notre curé lui-même ignorait tout, et vers les 7 heures p.m., Mademoiselle l'institutrice l'invitait à se rendre à sa classe, où l'attendait une bonne partie de ses ouailles. Quelle ne fut pas sa surprise, en effet, de trouver une foule aussi nombreuse venue tout exprès pour lui présenter ses hommages et rehausser par sa présence l'éclat de cette fête. Le programme suivant vous fera voir, qu'ici comme ailleurs, nous tenons tous à donner à nos enfants une éducation solide et un encouragement vraiment mérité ; car, remarquez bien, M. le Rédacteur, que ces enfants ne comptent encore que de cinq à douze ans.

PROGRAMME.

Chant—" Salut......"
" La Mendiante."
Chant—Gais amis.
" Les Trois Lapins."
Chant—Dans la paroisse.
" Le Meunier."
Chant—Vive le Bon Pasteur.
" La Bergère."
" Les Chasseurs et l'Ours."
Chant—Dans ma petite tête.
" L'adresse."

Comme vous le voyez, M. le Rédacteur, pas n'est besoin de vous dire que tous les enfants se sont acquittés de leur tâche avec un succès qui a surpassé nos espérances. Notre curé s'est montré très sensible et très ému, et sa réponse a été des plus heureuses. Il nous a fait voir ce qu'avait été Sainte-Catherine, fête nous a-t-il dit, chère à son cœur et remplie de souvenirs. Il a encouragé nos jeunes enfants, non pas à devenir tous des philosophes comme elle, mais à suivre son exemple dans sa sainteté et son amour pour l'étude ; puis, se tournant vers nous tous, il a su nous remercier de cette marque d'estime et accorder un congé aux jeunes élèves afin de leur faire conserver le plus longtemps possible le souvenir de cette fête. Vers 10 heures, nous nous retirions tous, M. le curé avec le bouquet et les magnifiques cadeaux qu'on avait bien voulu lui offrir, et nous, avec les meilleurs souvenirs du 25 novembre, et après avoir remercié le plus cordialement possible Mademoiselle l'institutrice pour l'agréable soirée qu'elle nous avait fait passer, et l'avoir félicitée du beau succès qu'elle venait de remporter par ses élèves. Aussi, nous lui avons dit : Au revoir.

### NAISSANCE

Rocan—Le 13 novembre dernier, à LaBroquerie, naissait Joseph Léandre Alexandre, fils de M. Aristide Rocan et de Salomée Gosselin.

### MARIAGES

Poirier-Chabot—A Saint-Malo, le 25 novembre dernier, M. Alfred Poirier, fils de Madame Veuve Pierre Poirier, de cette ville, à Melle Angélina Chabot, aussi de Saint-Malo. La bénédiction nupliale a été donnée par M. l'abbé A. C. LaRivière.

Pelletier-Bédard—A LaBroquerie, le 24 novembre dernier, par M. le curé Pelletier, M. Joseph Pelletier, fils de M. Narcisse Pelletier, à Melle Marie Bédard, fille de M. P. N. Bédard.

Le *Travailleur* de Worcester est prié de reproduire.

### DECES

Lacroix—A Pence, Wisconsin, le 26 octobre dernier, est décédé Cyprien Lacroix, de LaBroquerie. La famille voudra bien recevoir nos condoléances.—*R. I. P.*





**Soumissions pour limites de bois dans la province de Manitoba.**

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant l'adresse sur l'enveloppe " Soumission pour un permis de couper du bois, devant être ouvertes le 14 décembre 1891," seront reçues à ce bureau jusqu'à lundi, le 14me jour de décembre prochain, pour un permis de couper du bois pendant un an de cette date, sur une limite de deux milles carrés plus ou moins, adjacente à la limite 562, au sud de laquelle elle est située à Little Grindstone Point, sur la rive ouest du Lac Winnipeg, dans la dite province.

Les règlements d'après lesquels un permis sera accordé en même temps qu'un plan montrant approximativement la position de la limite en question, peuvent être obtenus à ce département ou au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée, payable au sous-ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

Les soumissions par télégraphe ne sont point prises en considération.

JOHN R. HALL,
Secrétaire,

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 26 nov, 1891.

1i 2.12.91

# AGRICULTURE

## L'AGRICULTURE PAIE-T-ELLE

L'agriculture paie-t-elle ? Question sempiternelle à laquelle donnent une réponse différente la plupart des cultivateurs. L'on pourrait faire un volume bien curieux et bien intéressant, si l'on pouvait réunir toutes les réponses qu'ont données et donnent encore aujourd'hui les cultivateurs, à cette petite question.

Donnons aujourd'hui la réponse de l'un de mes amis cultivateurs qui, de très pauvre qu'il était, a pu s'enréchir par la culture de la terre :

" J'ai pu rendre mon exploitation agricole payante en visant à améliorer constamment la race de mes animaux domestiques. Convaincu de cette vérité qu'un vilain animal, un avorton coûte aussi cher à entretenir qu'un bon, j'ai constamment essayé à améliorer mes animaux en les croisant avec des animaux reproducteurs de race pure et je dois dire que j'ai obtenu des résultats magnifiques de cette méthode. Mes chevaux que je vendais avec peine $100, je suis parvenu à les vendre $250 à $300 : mes vaches qui me donnaient à peine 100 lbs de beurre par année sont venues à me donner 200 lbs : la toison de mes moutons qui pesait 4 lbs en moyenne, est augmentée à 9 lbs ; mes porcs à huit mois pèsent autant que ceux que j'avais auparavant âgés de 18 mois, voilà le secret de mon succès."

Je considère que mon ami donne la vraie solution au problème de rendre l'agriculture payante. Cette solution est facile à suivre pour la plupart des cultivateurs ; mais combien le voudront sérieusement ? Le chemin du progrès ressemble à une voie large et unie qui conduit au succès, mais que beaucoup de cultivateurs évitent soigneusement pour suivre la voie étroite et tortueuse de la routine.

## LES MOUTONS EN HIVER

Un mot aujourd'hui sur la manière de traiter les moutons durant l'hiver n'est pas hors de propos. Deux choses surtout sont nécessaires aux moutons durant l'hiver : de l'espace et un abri contre les neiges et les pluies. Généralement les cultivateurs hivernent leurs moutons dans les bergeries trop petites, pas assez aérées et trop chaudes. Une trop grande chaleur pour les moutons leur est excessivement nuisible. Elle leur occasionne des irritations de la peau, des démangeaisons qui font tomber la laine, et alors les moutons prennent plus facilement du froid, ils sont plus sujets aux inflammations de poumons, à la gourme et à plusieurs autres désordres des organes respiratoires. Ne craignez donc pas, amis cultivateurs, d'hiverner vos moutons au froid ; cela leur est moins préjudiciable que de les tenir dans un endroit trop resserré et trop chaud.

Il est aussi important de soigner les moutons à des heures fixes ; car il n'y a peut-être pas d'animal sur la ferme qui ait des habitudes plus régulières que le mouton.

Je ne crois pas qu'il y ait encore des cultivateurs qui prétendent que le mouton ne boit pas durant l'hiver, qu'un peut de neige lui suffit. Si par hasard, il se trouvait des cultivateurs assez ignorants pour prétendre cela, je leur dirais qu'ils ne sont pas dignes de posséder des animaux et que plus vite ils abandonneront leur état, mieux ce sera pour eux. Donnez donc à vos moutons une eau claire et abondante.

Le cultivateur soigneux veillera toujours à faire entrer ses moutons à la bergerie à l'approche du mauvais temps, car il arrive souvent que les moutons persistent à demeurer dehors malgré la tempête.

## NOURRITURE DU CHEVAL

C'est une très vilaine habitude de donner au cheval, chaque fois que l'on rentre à l'écurie, un peu de foin et cela dix fois par jour, si l'on a occasion d'aller à l'écurie dix fois. Par ce moyen le cheval n'a pas de répit, il devient un véritable hache-foin ; il mange à en devenir tout difforme par l'ampleur de son ventre. Cette abondance de nourriture lui profite-t-elle ? Nullement, une bonne partie se perd faute d'une digestion suffisante. Sortez-vous avec un cheval nourri ainsi ? il ne sait plus où jeter *son vent*, au bout de quelques arpents. Tous les chevaux poussifs, asthmatiques le sont devenus pour avoir été surmenés après un copieux repas.

La seule méthode rationnelle de soigner un cheval, c'est de le soigner régulièrement à des heures fixes ; il faut être aussi particulier quand on lui donne sa ration de foin que lorsqu'on lui donne sa ration de grain, c'est-à-dire éviter scrupuleusement la surabondance. Ces rations varient avec les individus et celui qui croit qu'on doit soigner tout cheval de la même manière se trompe étrangement.

## MÉDECINE A LA MAISON

Le grand secret de se passer de médecin et de médecines, qui coûtent passablement cher parfois, serait d'avoir un jardin potager rempli de légumes de toute espèce. Suivant une haute autorité médicale, voici l'acte salutaire qu'exercent plusieurs d'entre eux sur notre économie :

L'épinard agit puissamment sur les rognons ; l'asperge purifie le sang ; le céleri a une grande action sur le système nerveux et c'est un bon remède pour le rhumatisme et la névralgie ; les tomates agissent sur le foie ; les navets et les betteraves sont d'excellents apéritifs ; la laitue et les concombres rafraîchissent le système ; les fèves possèdent des qualités nutritives à un haut degré ; les oignons, l'échalotte, l'ail, le poireau possèdent des vertus médicinales précieuses et constatées à plusieurs reprises, ils agissent activement dans la circulation du sang, le purifient ; ils augmentent la salivation et suc gastrique et facilitent, par conséquent, la digestion ; l'oignon rouge est très bon diurétique : l'oignon blanc, mangé cru, provoque le sommeil, etc., etc.

## UNE LOURDE HYPOTHÈQUE

On dit avec raison que tout cultivateur qui entretient un cheval trotteur et s'occupe à courir les courses de côté et d'autre, grève sa terre d'une lourde hypothèque qui le ruinera tôt ou tard.

## CULTURE PAYANTE

Rappellez-vous, amis cultivateurs, que la seule culture profitable est celle qui consiste à cultiver la terre sans l'épuiser. Le cultivateur qui spécule sur la fertilité de sa terre et qui l'épuise petit à petit n'est point un bon cultivateur. Il n'y a pas de meilleur placement pour un cultivateur que celui de rendre à la terre les principes fertilisants que chaque moisson lui enlève. Le cultivateur qui fait un semblable placement est sûr de réussir tôt ou tard.

## COMMENT NETTOYER LES TUYAUX DE POELE

Un morceau de zinc placé sur les charbons ardents dans un poêle a pour propriété, paraît-il, de nettoyer les tuyaux du poêle complètement ; les vapeurs produites par l'échauffement du zinc, forment avec la suie une composition chimique qui s'en va dans l'atmosphère.

Ce moyen de nettoyer les tuyaux de poêle coûte peu, et on prétend qu'il est très efficace.